

# ETUDE D'IMPACT

**BRABANT CHIMIE  
45490 MIGNERES**

## ETUDE D'IMPACT RESUME NON TECHNIQUE



**BRABANT CHIMIE**

Rue de la Gare  
45490 MIGNERES

**Contact : Mme Justine NEROT**  
Responsable Qualité, Sécurité, Environnement

**AFFAIRE N° : 2003-E14Q2-027**  
**Date d'édition du rapport : Novembre 2021 – Version 01**

**AUTEUR : Mathilde LAMBERT**  
Email : [mathilde.lambert@socotec.com](mailto:mathilde.lambert@socotec.com) ; Tél. : 02.47.70.40.40

**SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité – Centre-Val de Loire**  
2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex  
Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

## SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>2</b>
1.1. OBJET DU DOSSIER .....	2
1.2. LA DEMARCHE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	2
1.3. OBJECTIFS DE L'ETUDE D'IMPACT.....	4
<b>2. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
2.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE .....	4
2.2. LOCALISATION ET ACCES .....	5
2.3. SYNTHESE DES ENJEUX .....	7
2.4. INCIDENCE DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES POUR EVITER, REDUIRE VOIRE COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS.....	14
<b>3. MODALITES DE SUIVI DES MESURES ET COUTS ASSOCIES .....</b>	<b>19</b>
3.1. SUIVI DES MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION .....	19
3.2. ESTIMATION DES COUTS ASSOCIES .....	24

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Localisation du site BRABANT Chimie vis-à-vis des communes avoisinantes .....	5
Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux.....	7
Tableau 3 : Impacts, mesures et impacts résiduels en phase d'exploitation .....	15
Tableau 4 : Synthèse des mesures de suivi en phase d'exploitation .....	20
Tableau 6 : Estimation des coûts associés au suivi des mesures .....	24

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte IGN indiquant la localisation du site (source : Géoportail, échelle de la source 1/25000 .....	5
---	---

## 1. PREAMBULE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### 1.1. Objet du dossier

La présente étude s'inscrit dans le cadre du projet d'extension de la société BRABANT CHIMIE, sur son site localisé Rue de la Gare à Mignères (45), face à l'accroissement des activités et à la saturation des autres sites du groupe.

BRABANT-CHIMIE fournit aux acteurs de l'industrie et de la distribution des solutions globales et « sur mesure » en matière d'alcools et de solvants. Le fonctionnement du site se décline en 3 activités principales :

- La dénaturation et la vente d'alcools à travers plusieurs procédés,
- Le négoce de solvants et de produits pétroliers (white spirit, toluène, acétate d'éthyle, ...) livrés dans différents conditionnements, ou reconditionnés sur site,
- La régénération d'alcools et de solvants en valorisant les déchets des industries par distillation, donnant ainsi une seconde vie au produit.

L'établissement BRABANT CHIMIE est déjà autorisé au titre des ICPE pour ses activités de négoce et traitement d'alcools et de solvants. L'extension envisagée dépassant par elle-même les seuils de la rubrique 3510, **les modifications envisagées doivent être instruites selon les dispositions de l'article R.181-46 du Code de l'Environnement, et une nouvelle autorisation environnementale doit être délivrée. Ainsi, un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale doit être constitué au titre des articles R.181-12 et suivants du Code de l'Environnement. BRABANT CHIMIE étant visée par la directive IED, une étude d'impact systématique accompagne la procédure d'Evaluation Environnementale.**

### 1.2. La démarche de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale vise à faire intégrer par le maître d'ouvrage les préoccupations environnementales et de santé le plus en amont possible dans l'élaboration du projet, du plan ou du programme, ainsi qu'à chaque étape importante du processus de décision publique (principe d'intégration) et d'en rendre compte vis-à-vis du public, notamment lors de l'enquête publique ou de la mise à disposition du public (principe de participation).

La démarche d'évaluation environnementale traduit également les principes de précaution et de prévention : les décisions autorisant les projets et approuvant les plans et programmes et autres documents d'urbanisme doivent être justifiées, notamment quant au risque d'effets négatifs notables sur l'environnement et la santé, ces derniers devant être évités, réduits ou compensés.

L'évaluation environnementale est un processus constitué de :

- **L'élaboration d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement** (objet du présent dossier) par le maître d'ouvrage du projet ou la personne publique responsable du plan ou programme.
- **La réalisation des consultations prévues, notamment la consultation de l'autorité environnementale, qui rend un avis sur le projet**, plan, programme et sur le rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement,
- **La consultation du public.**

L'examen par l'autorité autorisant le projet ou approuvant le plan ou programme des informations contenues dans le rapport d'évaluation et reçues dans le cadre des consultations.

L'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité : population et santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air et climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage, ainsi que les interactions entre ces éléments.

**L'évaluation environnementale doit être proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée, à l'importance et à la nature des travaux, ouvrages ou interventions et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement et la santé humaine**, notamment au regard des effets cumulés avec d'autres projets ou document de planification. Les enjeux environnementaux doivent donc être préalablement hiérarchisés, et une attention particulière doit être apportée aux enjeux identifiés comme majeurs pour le projet et le territoire.

### 1.3. Objectifs de l'étude d'impact

L'étude d'impact a pour objectifs :

- de **susciter la prise de conscience** du maître d'ouvrage sur l'adéquation ou non de son projet avec son environnement ;
- de **donner aux autorités administratives** les éléments propres à se forger une opinion sur le projet et de leur fournir des moyens de contrôle ;
- **d'informer le public**, mais également les associations, les élus et les conseils municipaux ;
- de permettre **d'apprécier les conséquences du projet sur l'environnement**.

## 2. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET

### 2.1. Présentation de la société

BRABANT-CHIMIE fournit aux acteurs de l'industrie et de la distribution des solutions globales et « sur mesure » en matière d'alcools et de solvants. Le fonctionnement du site se décline en 3 activités principales :

- ▶ La dénaturation et la vente d'alcools à travers plusieurs procédés,
- ▶ Le négoce de solvants et de produits pétroliers (white spirit, toluène, acétate d'éthyle, ...) livrés dans différents conditionnements, ou reconditionnés sur site,
- ▶ La régénération d'alcools et de solvants en valorisant les déchets des industries par distillation, donnant ainsi une seconde vie au produit.

## 2.2. Localisation et accès

### 2.2.1. Localisation

La société BRABANT CHIMIE est implantée sur le territoire de la commune de Gondreville La Franche à 1km du bourg dans le département du Loiret (45).

Les coordonnées en Lambert II étendu du site sont X 2.635 - Y 48.043, le site s'étend sur 36 805m<sup>2</sup> et les parcelles sont référencées au cadastre section ZI n°71-72-75.

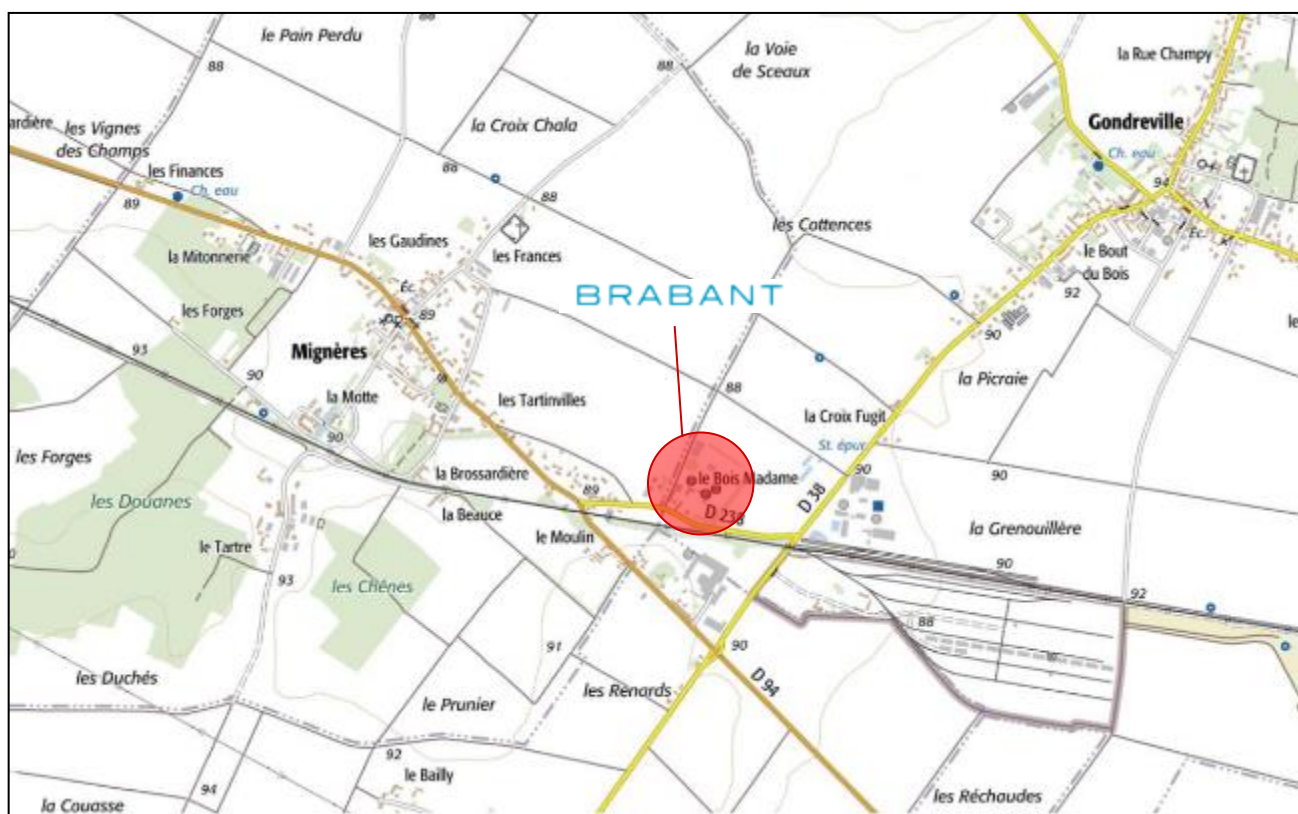


Figure 1 : Carte IGN indiquant la localisation du site (source : Géoportail, échelle de la source 1/25000)

Les communes avoisinantes sont :

Tableau 1 : Localisation du site BRABANT Chimie vis-à-vis des communes avoisinantes

	Distance de la limite du territoire	Distance du bourg	Nombre d'habitants au dernier recensement (2018)
MIGNERES	5 m	700 m	322
VILLEVOQUES	150 m	2.8 km	210
PANNES	1 km	3.5 km	2691

Les premières habitations sont situées, de manières isolées, à 10m à l'ouest du site, à 150 m au sud et à 500 m au nord-est.

Compte-tenu de la proximité avec la commune de Mignères, l'adresse usuelle est « Rue de la Gare – 45490 MIGNERES ».

### **2.2.2. Accès au site**

Le site BRABANT CHIMIE est accessible uniquement par voie routière depuis Les principales voies de communication suivantes :

- La départementale D238, qui longe la limite sud de la propriété, sur laquelle se trouve l'entrée du site.
- La départementale D94 passant à 150m au sud-ouest du site, reliant le bourg de Mignères et de Pannes.
- La départementale D38 passant à 150m au sud-est du site, reliant le bourg de Villevoques et de Gondreville La Franche.
- La départementale D841 passant à 1.4km au nord-est du site.
- L'autoroute A77 passant à l'est à 2.4km.

Concernant les voies ferrées, la ligne « Montargis-Malesherbes » se situe à 37m de la limite sud du site. Cependant, cette voie est exclusivement réservée pour le transport de marchandises (Betteraves, Céréales, Engrais, ...) et est utilisée de manière non intensive.

## 2.3. Synthèse des enjeux

La description des facteurs environnementaux au sein de la zone d'étude présente les différentes caractéristiques de l'environnement. Elle permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du site dans sa globalité. Cette partie est le point d'ancrage pour définir les grandes orientations d'aménagement et les mesures à prendre, le cas échéant, pour éviter, réduire, atténuer voire compenser les incidences du projet.

Une hiérarchisation des enjeux liés à l'état actuel de l'environnement est proposée dans le tableau suivant.

	Enjeu négligeable
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

La méthodologie adoptée pour la constitution de l'état initial et la définition puis hiérarchisation des enjeux est proposée dans le chapitre « Analyse des méthodes d'évaluation ».

**Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux**

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>MILIEU PHYSIQUE</b>		
<b>Contexte climatique</b>	Le climat général du Loiret est considéré comme tempéré océanique mais subit tout de même quelques influences continentales (printemps plus tardifs et humides, étés assez secs, gel prolongé). Les saisons restent relativement peu marquées.	<b>Négligeable</b>
<b>Topographie</b>	Les pentes peu importantes présentent de faibles contraintes en termes d'implantation des infrastructures.	<b>Faible</b>
<b>Géologie</b>	La géologie du site révèle des limons à faible profondeur puis des formations calcaires plus ou moins altérées.	<b>Faible</b>
<b>Hydrogéologie</b>	<p>Le site est concerné par la masse d'eau souterraine « Calcaires tertiaires libres de Beauce » n°FRGG092. Elle est de type dominante sédimentaire, libre sur la totalité de la surface ce qui la rend vulnérable aux pollutions induites par les activités humaines et notamment agricoles.</p> <p>Le premier aquifère rencontré est localisé à environ 6 m de profondeur au droit du site étudié. Ce dernier n'est pas inclus dans un éventuel périmètre de protection lié à la ressource en eau potable. Aucun usage sensible n'est recensé à proximité.</p> <p><b>Les enjeux pour ce thème sont :</b>  <b>la protection de la ressource en eau souterraine face à d'éventuelles pollutions accidentelles ou chroniques,</b>  <b>la prise en compte des orientations du SAGE Nappe de Beauce dans la gestion des rejets aqueux</b></p>	<b>Fort</b>



CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>Sols pollués ou potentiellement pollués</b>	Le rapport de base réalisé en 2019 sur le site de BRABANT CHIMIE conclue que le site fait d'ores et déjà état d'une forte contamination des sols qui pourrait être attribuée aux usages passés de la société BRABANT CHIMIE sur le terrain d'étude.	<b>Fort</b>
<b>Hydrologie</b>	<p>Sur le site les eaux sont collectées par ruissellement et par des réseaux enterrés. Les eaux sont traitées par un séparateur à hydrocarbure puis stockée dans un bassin imperméabilisé. Lorsque le bassin atteint un certain niveau de remplissage et que les résultats des analyses sur la qualité des eaux stockée le permettent, les eaux sont évacuées par pompe de relevage au réseau à l'extérieur du site.</p> <p><b>Les enjeux pour ce thème sont :</b>  <b>gérer les eaux de ruissellement afin de ne pas aggraver la situation actuelle en termes de fonctionnement hydraulique,</b>  <b>se conformer aux orientations du SAGE Nappe de Beauce et au SDAGE Seine Normandie en matière de gestion des eaux de ruissellement</b></p>	<b>Fort</b>
<b>Hydrographie</b>	<p>Le site se situe dans le bassin versant du Fusain localisé à 6,5 km au Nord des terrains. Son régime hydrologique est peu soutenu en période estivale et bénéficie, à ce titre, d'un pouvoir de dilution qualifié de faible à moyen. Ce cours d'eau est l'exutoire naturel de l'installation existante. Le bon état écologique de la masse d'eau considérée n'est pas atteint.</p> <p>Aucun usage sensible n'est recensé.</p>	<b>Fort</b>
<b>Air</b>	<p>La commune de Mignères n'est pas identifiée comme zone sensible pour la qualité de l'air.</p> <p>L'agglomération Montargoise a enregistré de très bons et bons indices de la qualité de l'air. L'indice ATMO sur Montargis oscille en moyenne entre 1 et 4, ce qui équivaut globalement à une bonne qualité de l'air.</p>	<b>Faible</b>
<b>Odeurs</b>	<p>La régénération de solvants usagés se déroule dans des systèmes fermés. Les dispositifs mis en place (utilisation de flotteurs sur les cuves vrac, système d'aspiration, alimentation des appareils de distillation par aspiration ou par pompage) permet d'éviter les dégagements d'odeur.</p> <p>BRABANT Chimie a intégré dans son analyse environnementale, conformément à la norme ISO 14001 : 2015, le risque de nuisance olfactive. Pour prévenir et réduire les sources d'odeurs, le cas échéant, l'équipement de distillation « Bouilleur » est doté d'un laveur de gaz, qui peut être mis en service si des nuisances olfactives sont constatées. De plus, le paramètre odeurs est pris en compte dans l'acceptation préalable des solvants usagés à régénérer.</p>	<b>Faible</b>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>Bruit</b>	<p>Les sources sonores constatées sur site sont : L'extraction et les équipements techniques extérieurs, La circulation des camions et chariots sur le site.</p> <p>Le projet d'extension est localisé à proximité des habitations existantes situées au Nord.</p> <p>La dernière campagne de mesures a été réalisée en Décembre 2019. Cette dernière met en évidence un respect des émergences au niveau des ZER les plus proches et des niveaux sonores ambiants en limites de propriétés.</p>	<b>Modéré</b>
<b>Consommations énergétiques</b>	<p>Les consommations énergétiques actuelles de BRABANT CHIMIE sont les suivantes : gaz (2 170 390 kWh), électricité (258 863 kWh), eau (2 196 m<sup>3</sup>).</p>	<b>Faible</b>
<b>Sources d'émissions</b>	<p><b><u>Vibrations</u></b> Aucune source de vibration n'est recensée à proximité du site. Le passage occasionnel d'un train peut occasionner des phénomènes vibratoires très localisés.</p> <p><b><u>Emissions lumineuses</u></b> Il n'existe aucune source d'émission lumineuse importante à proximité du site</p> <p><b><u>Chaleur</u></b> Aucune source de chaleur n'est présente au droit ou aux abords de la zone d'extension projetée</p> <p><b><u>Rayonnements électromagnétiques</u></b> Six sources de rayonnements électromagnétiques de faible intensité sont présentes dans un rayon de 6 km autour du site. Il est à noter présence d'une ligne THT traversant l'assiette foncière dédiée à l'extension de l'installation. Selon le service ingénierie de RTE, des exigences réglementaires doivent être respectées en matière de champs électromagnétiques en présence d'ouvrages de transport d'énergie électrique.</p>	<b>Faible</b>
<b>Le paysage</b>	<p>Les caractéristiques du site sont marquées par le contexte industriel, on y retrouve essentiellement des cuvettes de rétention accueillant des réservoirs aériens de solvants ainsi que plusieurs bâtiments pour la partie bureau, distillation, et logistique. Le site dispose également d'espaces verts à hauteur de 52 % de la surface totale. La zone est également caractérisée par un relief quasiment inexistant.</p>	<b>Modéré</b>
<b>Les risques naturels</b>	<p>Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune de Mignères. Ils concernent essentiellement les risques inondation et mouvements de terrain.</p> <p>Les terrains ne sont pas concernés par un risque naturel.</p>	<b>Faible</b>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>MILIEU NATUREL</b>		
<b>Zones d'intérêt écologique réglementaire</b>	<p>Le site n'est pas inclus dans une Zone Natura 2000. Les premières sont situées à :</p> <p>3,6 km – ZSC « Marais de Bordeaux et Mignerette » (FR2400525)            14 km – ZSC « Forêt d'Orléans et périphérie » (FR2400524)            21 km – ZPS « Forêt d'Orléans » (FR2410018)</p>	<b>Faible</b>
<b>Zones d'intérêt écologique non réglementaire</b>	<p>La ZNIEFF la plus proche est située à 3,5 km au Nord-Ouest du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type I « Marais de Mignerette et Mare de Jariaux » (240000037).</p>	<b>Faible</b>
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)</b>	<p>D'après l'atlas cartographique du SRCE du Centre Val de Loire, le projet n'est pas concerné par un corridor écologique ou un réservoir de biodiversité.</p>	<b>Faible</b>
<b>Trame verte et bleue</b>	<p>D'après le SCoT du Montargois en Gâtinais, le site est concerné par une trame verte « Corridor à fonctionnalité réduite ». Ce dernier correspond au tracé de la voie ferrée, au Sud du site de BRABANT CHIMIE. De ce fait, il ne concerne pas directement l'emprise de l'établissement.</p>	<b>Faible</b>
<b>Habitats floristiques</b>	<p>Au droit de la zone d'étude, il est à noter la présence d'habitats semi-naturels, fortement anthropisé (prairie entretenue, espaces verts, site industriel, bassins,...).</p> <p>Aucun habitat protégé n'a été recensé sur le site.</p>	<b>Faible</b>
<b>Zones humides</b>	<p>Conformément aux critères d'identification et de délimitation des zones humides fixées par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008, il peut donc être conclut à l'absence de zones humides au sens de la réglementation en vigueur (critères pédologiques et floristiques).</p>	<b>Faible</b>
<b>Espèces végétales</b>	<p>Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée sur le site.</p>	<b>Faible</b>
<b>Espèces végétales invasives</b>	<p>D'après Liste des espèces végétales invasives de la région Centre (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien -2012), il est à noter la présence de deux espèces exotiques envahissantes au sein du site :</p> <p>Laurier-Cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>), rang 3 (espèces invasives potentielles, invasives en milieux fortement perturbés),            Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i> Houtt), rang 4 (espèces invasives avérées dans les milieux naturels à répartition localisée).</p>	<b>Faible à Modéré</b>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>Mammifères terrestres</b>	Deux espèces, non protégées, ont été recensées au droit du terrain d'assiette du projet et des abords immédiats.	<b>Faible</b>
<b>Chiroptères</b>	Absence de gîte potentiel de type arboricole sur le site. Les bâtiments industriels sont peu favorables. Le complexe bureau-habitation peut constituer un gîte tout au long de l'année. Le site est susceptible de constituer des territoires de chasse pour des espèces anthropiques.	<b>Potentiellement faible à modéré</b>
<b>Oiseaux</b>	12 espèces ont été recensées sur le site et ses abords dont plusieurs d'entre elles sont potentiellement nicheuses sur le site. Aucune espèce inscrite en annexe I de la directive Oiseaux n'a été contactée au droit de la zone d'étude.  Les habitats artificiels et semi naturels observés sur le site conviennent à un cortège d'espèces relativement communes, peu exigeantes. En effet, l'activité industrielle et la gestion des espaces du site offrent peu de diversité en site de nidification, composé principalement des bâtiments et des plantations au sein des espaces verts.  La parcelle dans son ensemble ne semble pas offrir de relief ou d'habitats intéressants pouvant canaliser le passage d'oiseaux en grand nombre (absence de vallons, de col, de boisement ou de plan d'eau...).	<b>Potentiellement modéré en période de nidification</b>
<b>Insectes</b>	A l'issue des inventaires, 16 espèces ont été recensées : 5 espèces de Lépidoptères, 5 espèces d'Odonates et 6 espèces d'Orthoptères. Au niveau national, aucune espèce protégée n'a été recensée. Les espèces contactées peuvent être qualifiées de communes pour la région biogéographique. Le site n'est pas propice à l'accueil d'insectes Coléoptères protégées en l'absence d'habitats naturels favorables.	<b>Faible</b>
<b>Amphibiens</b>	Deux espèces ont été recensées sur la zone d'étude au cours de l'inventaire estival : la Grenouille verte et le Triton crêté.  Le Triton crêté et ses habitats sont protégés à l'échelle nationale et européenne par l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et l'article 2 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Ce dernier est « Quasi menacé » en France et en région Centre Val de Loire.	<b>Modéré à fort</b>
<b>Reptiles</b>	Une espèce a été observée lors des investigations. Il s'agit du Lézard des murailles. Ce dernier est inscrit en annexe IV de la directive Habitats-Faune-Flore.  Le Lézard des murailles et ses habitats sont protégés à l'échelle nationale et européenne par l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et l'article 2 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	<b>Modéré</b>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>MILIEU HUMAIN</b>		
<b>Contexte économique</b>	<p>BRABANT CHIMIE est implantée au sein d'une zone d'activité. La majorité de l'environnement proche est à vocation agricole.</p> <p>Les enjeux relatifs au contexte économique sont jugés faibles.</p>	<b>Faible</b>
<b>Contexte urbanistique</b>	<p>La commune de Gondreville est couverte par une carte communale.</p> <p>La Communauté de Communes des Quatre Vallées, dont fait partie Gondreville, est en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, regroupant les 19 communes la composant. L'installation serait implanté en zone UI (Urbaine) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes des Quatre Vallées.</p> <p>La zone UI est définie comme une zone d'activité structurante et a pour vocation notamment à accueillir les activités nécessitant un foncier important, susceptibles d'être nuisantes (industries) ou de générer un fort trafic (entrepôts).</p>	<b>Faible</b>
<b>Servitude(s)</b>	<p>Le site BRABANT CHIMIE ne fait pas l'objet de servitudes spécifiques.</p>	<b>Faible</b>
<b>Risques technologiques et industriels</b>	<p>7 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées à proximité du site, dans un rayon de 9 km.</p> <p>Aucun site n'est doté d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).</p> <p>Les terrains ne font pas l'objet d'autres risques technologiques et industriels.</p> <p><b>Les risques technologiques et industriels liés à l'activité et à son extension sont à prendre en compte notamment au regard des habitations et des activités à proximité du site.</b></p>	<b>Faible</b>
<b>Contexte communal et démographique</b>	<p>Le site est implanté dans la commune de Mignères qui compte 320 habitants (source : INSEE, 2017) en augmentation de 2,5% par rapport à 2012 qui concorde avec la croissance départementale observée dans le Loiret (+2,36%). On constate un vieillissement global de la population communale (accroissement des 60 à 74 ans).</p> <p>La commune est dotée de services et commerces.</p>	<b>Faible</b>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>Environnement humain / santé</b>	<p>Le site et la zone d'extension sont entourés de zones déjà aménagés comprenant des structures industrielles, des zones résidentielles.</p> <p>Les activités pratiquées dans le secteur (entreprises de la ZI, agriculture et voies de circulation) génèrent des émissions atmosphériques, sonores ainsi que des déchets de classes diverses.</p> <p>Les premières habitations sont situées à proximité directe du site.</p>	<b>Modéré</b>
<b>Contexte agricole</b>	<p>Le recensement agricole 2010 fait état de 10 exploitations sur le territoire communal de Mignères.</p> <p>Sur la commune, environ 601 ha font l'objet d'une valorisation agricole. L'activité de polycultures et polyélevage constitue l'activité principale des exploitations.</p>	<b>Faible</b>
<b>Patrimoine culturel</b>	<p>Aucun monument historique inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Mignères. De fait, aucun périmètre de protection ou aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine n'intéresse la zone d'étude.</p> <p>Aucun site archéologique n'est recensé dans la zone d'étude.</p>	<b>Faible</b>
<b>Gestion des déchets</b>	<p>Le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de Montargis, assure la collecte et le traitement des déchets ménagers à l'échelle de son territoire.</p> <p>Les déchets dangereux et non dangereux de l'activité existante sont récupérés par plusieurs entreprises spécialisées dans le traitement et le recyclage de ce type de déchets.</p>	<b>Faible</b>
<b>Les réseaux de viabilisation</b>	<p>Le site et la zone vouée à l'extension sont desservis par les réseaux de viabilisation (AEP, EU, EP, électricité, téléphone...).</p>	<b>Faible</b>
<b>Unité de traitement des eaux usées domestiques</b>	<p>Les eaux usées sont dirigées vers les deux fosses d'assainissement individuelles présentes sur site.</p>	<b>Faible</b>
<b>Transport et trafic routier</b>	<p>L'accès au site se fait par la route D238 qui permet de rejoindre la D94 qui relie les communes de Corbeilles, Mignerette et Pannes ainsi que l'autoroute A77.</p> <p>L'installation est dotée d'une entrée principale desservie par un réseau viaire adapté.</p>	<b>Faible</b>

## 2.4. Incidence de l'installation sur l'environnement et mesures associées pour éviter, réduire voire compenser les effets négatifs

Le tableau ci-après :

- récapitule les incidences de l'installation sur l'environnement en phase d'exploitation,
- synthétise les mesures d'évitement et de réduction visant à limiter les impacts du projet sur les diverses composantes de l'environnement à enjeux,
- propose une évaluation des impacts résiduels au regard de la quantification des impacts préalablement effectuée et de l'efficacité des mesures proposées.

Tableau 3 : Impacts, mesures et impacts résiduels en phase d'exploitation

CATEGORIE	IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES VISANT A EVITER ET REDUIRE	IMPACTS RESIDUELS
	Nature des impacts	Quantification		
<b>MILIEU PHYSIQUE</b>				
<b>Les eaux superficielles</b>	- Augmentation des débits de pointe - Rejets de matière polluante de façon chronique dans le milieu récepteur - Installation pouvant induire des pollutions accidentelles (hydrocarbures, eaux d'extinction d'incendie)	<b>Impact modéré</b>	⇒ Mise en place d'ouvrages spécifiques dédiés à la gestion quantitative des eaux de ruissellement (bassins de rétention) ⇒ Bassin de rétention conçu pour favoriser la décantation des matières en suspension ⇒ Traitements des eaux de voirie par déboureur déshuileur de classe 1 ⇒ Dimensionnement des ouvrages hydrauliques ⇒ Analyses avant rejets au milieu naturel	<b>Faible</b>
<b>Sols pollués ou potentiellement pollués</b>	- Augmentation des quantités de solvants stockés et donc du risque de déversement accidentel	<b>Impact modéré</b>	⇒ Ensemble des installations placées sur rétention (parcs à fûts, bâtiment bouilleur et rétention associées)	<b>Faible</b>
<b>Les eaux souterraines</b>	- Imperméabilisation des sols réduit les surfaces potentielles d'infiltration permettant d'alimenter la nappe sous-jacente - Rejets de matière polluante de façon chronique dans le milieu récepteur - Installation pouvant induire des pollutions accidentelles (hydrocarbures, eaux d'extinction d'incendie)	<b>Impact modéré</b>	⇒ Etanchéification des réseaux et des ouvrages de gestion des eaux pluviales	<b>Faible</b>
<b>Risques naturels</b>	- Absence d'impact en phase d'exploitation visant à amplifier les risques naturels présents sur le site	<b>Impact négligeable</b>	⇒ Pas de mesure spécifique	<b>Nul</b>
<b>Sources d'émissions</b>	<b>Vibrations</b> - Les voies d'accès seront adaptées aux déplacements des poids lourds <b>Emissions lumineuses</b> - Eclairage nocturne des bâtiments sera restreint conformément à l'arrêté du 25 janvier 2013 <b>Rayonnements électromagnétiques</b> - Absence de process interne pouvant émettre des radiations	<b>Impact faible</b>	⇒ Se conformer à la réglementation en vigueur concernant l'éclairage nocturne des bureaux et des services ⇒ Réduire les périodes d'éclairage au strict minimum ⇒ Adapter le schéma lumineux à la vocation des lieux	<b>Faible</b>
<b>Air</b>	- Rejet de Composés Organiques Volatils (COV) issus du stockage de produits et déchets solvantés et du fonctionnement des procédés de traitement, - Emissions de poussières (PM), Dioxyde de Soufre (SO2) et Oxydes d'Azote (NOx) issue de la combustion de la chaudière, - Rejet d'aérosols générés par le fonctionnement de la tour aérorefrigérante du site et pouvant contenir des légionnelles	<b>Impact modéré</b>	⇒ Bilan annuel des émissions de COV ⇒ Analyse semestrielle des rejets atmosphériques canalisés ⇒ Chargement des réservoirs fixes par le pied de cuve, aucun déchargement en « pluie » ⇒ Programme de maintenance préventive sur tous les organes susceptibles d'émettre des COV de façon fugitive : pompes, brides, canalisation, vannes, ... ⇒ Mise en place d'un lit d'eau (entre 15 et 20 cm) systématique dans les réservoirs fixes contenant du Dichlorométhane ⇒ Mise en place d'un clapet de décharge ou soupape de respiration sur les réservoirs fixes contenant du Dichlorométhane puis généralisation à toutes les cuves d'ici fin 2023, projet inclus ⇒ Réduction de la température de l'eau de refroidissement des pompes à vide des Bouilleurs et SRU par la mise en place d'un groupe froid ⇒ Revêtement peinture de toutes les cuves en blanc d'ici premier semestre 2022 ⇒ Mise en place d'un système de traitement de COV sur le rejet canalisé de l'aspiration SRU et des événements des pompes à vides des appareils de distillation : Etude technico-économique sur le 1er semestre 2022 et Mise en place au plus tard 1er semestre 2023 ⇒ Flux et émissions diffuse de COV totaux ainsi que les COV de l'Annexe III de l'arrêté du 2/02/1998 ou à mention de danger, fixés dans l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation Environnementale ⇒ Surveillance environnementale de la qualité de l'air ambiant extérieur au site sur le paramètre Dichlorométhane a minima, à une fréquence semestrielle (hiver/été), sur une période de 4 ans. A terme, la surveillance sera reconduite si les résultats mettent en évidence une dégradation de la qualité de l'air.	<b>Faible</b>



<b>Bruit</b>	- Des nuisances sonores seront générées par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La chaufferie</li> <li>• La tour aéroréfrigérante</li> <li>• Le bâtiment de régénération</li> <li>• Les compresseurs</li> <li>• Le trafic interne</li> <li>• Le trafic d'approvisionnement et d'expédition</li> </ul>	<b>Impact modéré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réalisation d'une campagne acoustique dans les 3 mois après la mise en service de l'extension</li> <li>⇒ Mesure de bruit tous les 3 ans</li> <li>⇒ Maintenance préventive et ronde de contrôle pour identifier les appareils potentiellement défectueux pouvant être source de bruit</li> <li>⇒ Fermeture des bâtiments lors des périodes nocturnes</li> <li>⇒ Limitation des activités par le personnel de nuit dont la présence est exclusivement réservée à des missions de surveillance</li> <li>⇒ Activité de l'établissement réalisée à l'intérieur des bâtiments</li> <li>⇒ Equipements techniques situés à l'intérieur de locaux spécifiques</li> <li>⇒ Aménagement du site et plan de circulation permettant de limiter les manœuvres (PL/VL)</li> </ul>	<b>Faible</b>
<b>Consommations énergétiques</b>	- La création de nouveaux bâtiments va entraîner une augmentation de la consommation de ressources suivantes : gaz (+ 2 000 000 kWh Eq. kWh soit +50%), électricité (+350 000 kWh soit + 49%), eau (+1 860 m <sup>3</sup> soit + 45%)	<b>Impact faible</b>	⇒ Réduction de la consommation électrique au minimum	<b>Faible</b>
<b>Patrimoine architectural et paysager</b>	- Apparition de nouveaux volumes dans le paysage - Perception visuelle depuis les zones résidentielles situées à proximité	<b>Impact modéré</b>	⇒ Homogénéité du bâti (colorimétrie, forme) entre existant et extension projetée	<b>Faible</b>
<b>MILIEU NATUREL</b>				
<b>Zones d'intérêt écologique réglementaires</b>	- Aucun zonage réglementaire n'est concerné directement ou en phase d'exploitation - Aucun impact permanent, direct ou indirect, sur les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial recensés au droit des zones Natura 2000 voisines en phase d'exploitation	<b>Impact faible</b>	⇒ Pas de mesure spécifique	<b>Faible</b>
<b>Zones d'intérêt écologique non réglementaire</b>	- Aucun zonage non réglementaire n'est concerné directement ou en phase d'exploitation - Aucun impact permanent, direct ou indirect, sur les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial recensés au droit des zones écologiques non réglementaires voisines	<b>Impact faible</b>	⇒ Pas de mesure spécifique	<b>Faible</b>
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique et SCOT</b>	- Aucun réservoir de biodiversité ou de corridor écologique n'est concerné directement ou indirectement en phase d'exploitation	<b>Impact faible</b>	⇒ Pas de mesure spécifique	<b>Faible</b>
<b>Habitats floristiques</b>	- Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels communs (1000 m <sup>2</sup> )	<b>Impact faible</b>	⇒ Maintenir un espace prairial	<b>Faible</b>
<b>Zones humides</b>	- Absence de zones humides au titre de la réglementation en vigueur	<b>Impact négligeable</b>	⇒ Pas de mesure spécifique	<b>Nul</b>
<b>Espèces végétales</b>	- Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels communs (1000 m <sup>2</sup> ) - Absence d'espèce végétale protégée sur le site	<b>Faible</b>	⇒ Maintenir un espace prairial	<b>Faible</b>
<b>Espèces végétales invasives</b>	- Maintien de certains habitats propices au développement des espèces invasives	<b>Modéré</b>	⇒ Surveillance des espèces invasives	<b>Faible</b>
<b>Espèces animales et habitats d'espèces</b>	<b>Mammifères</b> - Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels communs (1000 m <sup>2</sup> )	<b>Impact faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réduction de la vitesse sur site</li> <li>⇒ Gestion des systèmes d'éclairage</li> <li>⇒ Maintenir un espace prairial</li> </ul>	<b>Faible</b>

	<b>Chiroptères</b> - Absence de modification de systèmes d'éclairage existants - Maintien des habitats d'espèces	Impact faible	⇒ Conservation de la haie champêtre limitrophe, bénéfique à l'avifaune, aux amphibiens et aux reptiles,	
	<b>Oiseaux</b> - Absence de destruction de site de nidification potentiel - Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels (1000 m <sup>2</sup> ) - Maintien des habitats d'espèces	Impact faible	⇒ Réduction de la vitesse sur site ⇒ Gestion des systèmes d'éclairage ⇒ Conservation de la haie champêtre limitrophe, bénéfique à l'avifaune, aux amphibiens et aux reptiles ⇒ Maintien des infrastructures du site industriel existant favorable à l'avifaune et aux reptiles	Faible
	<b>Insectes</b> - Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels (1000 m <sup>2</sup> ) - Maintien des habitats d'espèces	Impact faible	⇒ Maintenir un espace prairial ⇒ Gestion des systèmes d'éclairage	Faible
	<b>Amphibiens</b> - Destruction ou perturbation potentielles d'habitats d'espèces protégées	Impact modéré à fort	⇒ Conservation de la haie champêtre limitrophe, bénéfique à l'avifaune, aux amphibiens et aux reptiles ⇒ Maintien du bassin accueillant le Triton crêté, le bassin sera conservé en l'état et « vieillira » naturellement ⇒ Maintenir un espace prairial	Faible
	<b>Reptiles</b> - Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels (1000 m <sup>2</sup> )	Impact faible	⇒ Conservation de la haie champêtre limitrophe, bénéfique à l'avifaune, aux amphibiens et aux reptiles ⇒ Maintien des infrastructures du site industriel existant favorable à l'avifaune et aux reptiles ⇒ Réduction de la vitesse sur site	Faible
<b>MILIEU HUMAIN</b>				
Environnement humain / santé	- Rejet de Composés Organiques Volatils (COV) issus du stockage de produits et déchets solvantés et du fonctionnement des procédés de traitement, - Emissions de poussières (PM), Dioxyde de Soufre (SO <sub>2</sub> ) et Oxydes d'Azote (NO <sub>x</sub> ) issue de la combustion de la chaudière, - Rejet d'aérosols générés par le fonctionnement de la tour aéroréfrigérante du site et pouvant contenir des légionnelles	Impact modéré	⇒ Bilan annuel des émissions de COV ⇒ Analyse semestrielle des rejets atmosphériques canalisés ⇒ Chargement des réservoirs fixes par le pied de cuve, aucun déchargement en « pluie » ⇒ Programme de maintenance préventive sur tous les organes susceptibles d'émettre des COV de façon fugitive : pompes, brides, canalisation, vannes, ... ⇒ Mise en place d'un lit d'eau (entre 15 et 20 cm) systématique dans les réservoirs fixes contenant du Dichlorométhane ⇒ Mise en place d'un clapet de décharge ou soupape de respiration sur les réservoirs fixes contenant du Dichlorométhane puis généralisation à toutes les cuves d'ici fin 2023, projet inclus ⇒ Réduction de la température de l'eau de refroidissement des pompes à vide des Bouilleurs et SRU par la mise en place d'un groupe froid ⇒ Revêtement peinture de toutes les cuves en blanc d'ici premier semestre 2022 ⇒ Mise en place d'un système de traitement de COV sur le rejet canalisé de l'aspiration SRU et des événements des pompes à vides des appareils de distillation : Etude technico-économique sur le 1er semestre 2022 et Mise en place au plus tard 1er semestre 2023 ⇒ Flux et émissions diffuse de COV totaux ainsi que les COV de l'Annexe III de l'arrêté du 2/02/1998 ou à mention de danger, fixés dans l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation Environnementale ⇒ Surveillance environnementale de la qualité de l'air ambiant extérieur au site sur le paramètre Dichlorométhane a minima, à une fréquence semestrielle (hiver/été), sur une période de 4 ans. A terme, la surveillance sera reconduite si les résultats mettent en évidence une dégradation de la qualité de l'air.	Faible
Risques technologiques et industriels	- Risque technologique lié à aux installations de BRABANT CHIMIE sera modifié par la création de nouvelles structures	Impact modéré	⇒ Mise en adéquation des moyens de prévention et de protection relatifs aux risques technologiques	Faible
Gestion des déchets	- Les déchets issus de l'activité de BRABANT CHIMIE sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ordures ménagères,</li> <li>• Des déchets d'emballage classés comme Déchets Non Dangereux,</li> <li>• Des déchets dangereux provenant de résidus d'épandage accidentel ou d'emballage fuyards</li> </ul>	Impact faible	⇒ Respect de la réglementation en vigueur ⇒ Recherche des filières de valorisation de proximité ⇒ Suivi des registres de déchets (DD et DND) ⇒ Tri sélectif des déchets ⇒ Formation et obligation pour le personnel à respecter le tri sélectif ⇒ Suivi du tri	Faible

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des culots de distillation</li> <li>• Des boues des séparateurs d'hydrocarbures,</li> <li>• Des déchets verts.</li> </ul>			
<b>Transport et trafic routier</b>	<p>- Augmentation du nombre de véhicules estimée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + 2 VL par jour, soit un total estimatif de 19 VL/j</li> <li>• + 4 PL par jour, soit un total estimatif de 13 PL/j</li> </ul>	<b>Impact faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Organisation des horaires de livraison – expédition (jours ouvrés et journée)</li> <li>⇒ Proximité des grands axes routiers permettant de réduire la durée de circulation des poids lourds au niveau d'axes secondaires.</li> <li>⇒ Optimisation des chargements des camions afin de réduire le nombre de trajets.</li> <li>⇒ Aménagement du site et plan de circulation adaptés aux poids lourds et limitant les manœuvres de véhicules.</li> <li>⇒ Stationnement des véhicules légers sur des parkings identifiés sur le site ce qui ne perturbent donc pas la circulation et les manœuvres des Poids-Lourds.</li> </ul>	<b>Faible</b>

### 3. MODALITES DE SUIVI DES MESURES ET COUTS ASSOCIES

#### 3.1. Suivi des mesures en phase d'exploitation

Pour garantir l'application des mesures de protection de l'environnement en phase d'exploitation évoqué précédemment, il convient de prévoir un suivi environnemental. Il permettra de contrôler la conformité de l'installation et de connaître ses effets réels sur l'environnement.

Les résultats du suivi fourniront également des informations d'ordre général sur l'efficacité à long terme des différentes mesures d'évitement et de réduction.

Les différentes mesures identifiées précédemment sont présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 4 : Synthèse des mesures de suivi en phase d'exploitation**

Thème	Mesure de suivi	Paramètres	Valeurs limites	Périodicité	Références réglementaires
Entretien général du site	Opérations de nettoyage et d'entretien du site	-	-	Hebdomadaire	/
	Espaces verts / Paysage	-	-	Mensuelle (printemps – été)	/
Bruit	Campagne de mesures acoustiques	4 limites de propriété et 1 ZER Période Diurne et Nocturne	LP = 55 dB(A) de jour et 50 dB(A) de nuit ZER = 5 ou 6 dB(A) de jour et 3 ou 4 dB(A) de nuit	Sous 3 mois à compter de la mise en service de l'extension puis tous les 5 ans	AM 23/01/1997
Déchets	Registre des déchets dangereux produits par l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date traitement</li> <li>Code déchet</li> <li>Quantité</li> <li>Date d'expédition</li> <li>Coordonnées Installation destinatrice</li> </ul>	-	A chaque expédition de déchets dangereux (BSDD) + Bilan annuel	AM 29/02/2012
	Registre des déchets non dangereux produits par l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonnées Transporteur</li> <li>N° BSD</li> <li>Code de traitement</li> </ul>	-	Bilan annuel	AM 29/02/2012
	Registres déchets entrants et sortants pour les installations de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de réception</li> <li>Code déchet</li> <li>Quantité</li> <li>Coordonnées Installation expéditrice / destinatrice</li> </ul>	-	Bilan annuel	AM 29/02/2012
	Registre de déchets ayant cessé d'être un déchet pour les installations de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonnées Transporteur</li> <li>N° BSD</li> <li>Code de traitement</li> </ul>	-	Bilan annuel	AM 29/02/2012

Thème	Mesure de suivi	Paramètres	Valeurs limites	Périodicité	Références réglementaires
<b>Energie</b>	Relevé de consommations (électricité, eau, gaz)	Electricité : MW/an Eau potable : m <sup>3</sup> /an Gaz : m <sup>3</sup> /an	Electricité : - Eau potable : 8 000 m <sup>3</sup> /an Gaz : -	Mensuelle	
<b>Eaux superficielles</b>	Consommation eau potable	Eau potable : m <sup>3</sup> /an	Eau potable : 8 000 m <sup>3</sup> /an	Suivi mensuel (m <sup>3</sup> )	AM 14/12/2013 (Rub. 2921)
	Contrôle des disconnecteurs	-	-	Annuelle	AM 14/12/2013 (Rub. 2921)
	Vidange Débourbeur déshuileur	-	-	Annuelle	AM 3/10/2010
	Entretien du poste de relevage	-	-	Annuelle	
	Surveillance des rejets d'Eaux Pluviales (1 exutoire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pH</li> <li>• MES</li> <li>• DBO5</li> <li>• DCO</li> <li>• Hydrocarbures totaux</li> <li>• Azote</li> <li>• Phosphore</li> <li>• Dichlorométhane</li> <li>• Zinc</li> <li>• Indice phénol</li> <li>• Arsenic total</li> <li>• Cadmium total</li> <li>• Chrome total</li> <li>• Chrome hexavalent</li> <li>• Cuivre total</li> <li>• Plomb total</li> <li>• Nickel total</li> <li>• Mercure total</li> <li>• Cyanure libre</li> <li>• AOX</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MES : 35 mg/L, Flux 8,75 kg/j</li> <li>• DBO5 : 20 mg/L, Flux 5 kg/j</li> <li>• DCO : 125 mg/L, Flux 31,25 kg/j</li> <li>• Hydrocarbures totaux : 1,5 mg/l, Flux de 0,375 kg/j</li> <li>• Azote global : 5 mg/L, Flux 1,25 kg/j</li> <li>• Phosphore total : 1 mg/L, Flux 0,25 kg/j</li> <li>• Dichlorométhane : -</li> <li>• Zinc : 0,1 -2 mg/L</li> <li>• Indice phénol : 0,05 – 0,3 mg/L</li> <li>• Arsenic total : 0,01 – 0,1 mg/L</li> <li>• Cadmium total : 0,01 – 0,1 mg/L</li> <li>• Chrome total : 0,01 – 0,3 mg/L</li> <li>• Chrome hexavalent : 0,01 – 0,1 mg/L</li> <li>• Cuivre total : 0,05 – 0,5 mg/L</li> <li>• Plomb total : 0,05 -0,3 mg/L</li> <li>• Nickel total : 0,05 – 1 mg/L</li> <li>• Mercure total : 1 – 10 µg/L</li> <li>• Cyanure libre : 0,02 -0,1 mg/L</li> <li>• AOX : 0,2 -1 mg/L</li> </ul>	Avant chaque rejet au milieu récepteur	Art. 32.4 AM 2/02/1998 Art. 33 - 18 AM 2/02/1998 MTD 20 WT Art.4 13/01/2011

Thème	Mesure de suivi	Paramètres	Valeurs limites	Périodicité	Références réglementaires
Eaux souterraines	Surveillance des eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>pH</li> <li>Oxygène dissous</li> </ul> Concentrations et flux : <ul style="list-style-type: none"> <li>Hydrocarbures totaux</li> <li>Solvants halogénés et métabolites de décomposition</li> <li>Phénol</li> <li>Chlorure de vinyle</li> </ul>	-	Semestrielle (basses-eaux et hautes-eaux)	A titre indicatif pour comparaison pour l'état des eaux souterraines : Arrêté du 17/12/2008 Circulaire 12/12/2012  A titre indicatif pour l'eau potable : Arrêté du 11/01/2007
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Légionelles</li> </ul>	< 10 000 UFC/L	Bimestrielle	AM 14/12/2013 (Rub. 2921)
Air / Santé	Tours Aéro-réfrigérantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision AMR</li> </ul>	-	Biannuelle	
	Chaudière vapeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>NOx</li> </ul>	200 mg/Nm <sup>3</sup>	Annuelle	AP 25/06/2008 AM 3/08/2018
	Aspiration SRU (rejet canalisé)	Concentrations et flux : <ul style="list-style-type: none"> <li>COV totaux</li> <li>COV Anx III et à mention de danger selon produit régénéré</li> </ul>	< 30 mg/Nm <sup>3</sup> , si flux > 2 kg/h	Semestrielle	AM 2/02/1998 MTD 47 WT
	Events SRU et Bouilleurs n°1 et n°2 (rejets diffus)	Concentrations et flux : <ul style="list-style-type: none"> <li>COV totaux</li> <li>COV Anx III et à mentions de danger selon produit régénéré</li> </ul>	< 30 mg/Nm <sup>3</sup> , si flux > 2 kg/h	Semestrielle	AM 2/02/1998 MTD 47 WT
	Site	COV diffus	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 2% de la quantité de produits régénérés (COV totaux)</li> <li>&lt; 0,11 kg/h de fonctionnement soit &lt; 660 kg/an (DCM)</li> <li>Flux rapporté aux heures de fonctionnement de l'entreprise &lt; 15 kg/h (COV totaux)</li> </ul>	-	AP 25/06/2008

Thème	Mesure de suivi	Paramètres	Valeurs limites	Périodicité	Références réglementaires
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Flux rapporté aux heures de fonctionnement de l'entreprise &lt; 2 kg/h (COV Anx III et à mentions de danger)</li> </ul>		
	Bilan matière COV	<ul style="list-style-type: none"> <li>COV totaux</li> <li>COV Anx III et à mentions de danger</li> </ul>	-	Annuelle	AM 3/10/2010 (Rub. 4331)
	Surveillance environnementale air ambiant extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>DCM</li> </ul>	-	Semestrielle pendant 4 ans	-



### 3.2. Estimation des coûts associés

Le tableau suivant présente une estimation non exhaustive des principaux investissements qui sont entrepris en faveur de l'environnement sur le site, et les coûts d'entretien annuel des équipements actuels.

**Tableau 5 : Estimation des coûts associés au suivi des mesures**

Domaine	Mesures	Investissements (en Euros)		
		Réalisés	A venir	Entretien annuel
Eau	• Ouvrages (bassins, caniveaux, séparateurs d'hydrocarbures, pompes de relevage, ...)	7 000 €	-	790 €
	• Analyse des rejets EP	-	-	1 338 €
	• Analyse des eaux souterraines	-	-	4 345 €
Air	• Entretien de la chaudière	-	-	3 000 €
	• Réduction des émissions de COV :			
	- Aspiration des vidanges du SRU	36 000 €	-	-
	- Mise en place de flotteurs sur les cuves de produits neufs	11 000 €	-	-
	- Changement de la pompe à vide du SRU	16 500 €	-	-
	- Installation des clapets de décharge sur les cuves		50 000 €	-
	- Traitement des COV sur les rejets Aspiration SRU + Event pompe à vide		En cours d'estimation	-
	- Système de refroidissement pour la pompe à vide SRU		40 000 €	-
• Mesure des rejets atmosphériques			9 000 €	
Déchets	• Collecte et élimination des déchets	1 800 €	-	142 700 €
Bruit	• Campagnes de mesures	-	-	364 €
Sécurité	• Détection Incendie	28 000 €	90 000 €	10 000 €
	• Protection Foudre	23 420 €	15 000 €	1 286 €
	• Télésurveillance	808 €		35 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>124 528 €</b>	<b>195 000 €</b>	<b>207 823 €</b>